

---

# 8.0

---

## Points de vue des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) et de ceux qui travaillent avec elles

---

**C**ette section du rapport a un objectif double : a) explorer les questions relatives aux défis que doivent relever les PFGE en quête d'un emploi au Canada, de même que leur opinion et leur expérience à l'égard des modèles de reconnaissance des titres de compétence étrangers et des programmes existants qui sont offerts pour les aider à obtenir un permis d'exercice et à s'intégrer au sein de la profession; b) offrir le point de vue des personnes œuvrant dans le milieu de l'établissement des immigrants, qui sont appelées à travailler avec les PFGE.

### **POINT DE VUE DES PFGE – RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DES SÉANCES DE DISCUSSION**

#### **Profil des personnes formées en génie à l'étranger**

Les PFGE qui ont participé à cette étude<sup>26</sup> provenaient d'un nombre de pays différents et représentaient une variété de disciplines du génie. Bien que certaines soient venues au Canada pour y étudier le génie, plusieurs, à leur arrivée au Canada, possédaient déjà un diplôme en génie ou avaient acquis de l'expérience en génie dans d'autres pays. On y retrouvait aussi une vaste gamme de niveaux de scolarité (allant du baccalauréat au doctorat). Plusieurs avaient travaillé dans plus d'un pays avant d'arriver au Canada, et nombre d'entre elles comptaient plus de dix années d'expérience de travail avant de venir au Canada.

26 Les PFGE qui faisaient partie des groupes de discussion sont arrivées au Canada en vertu des anciennes lois d'immigration. Une nouvelle loi sur l'immigration est entrée en vigueur en 2002.

### **Sources d'information en dehors du Canada**

Avant de venir au Canada, la plupart des participants aux groupes de discussion avaient sollicité des renseignements auprès de seulement quelques sources. L'ambassade a été mentionnée comme la source de renseignements la plus fréquemment consultée, ainsi que les personnes ou amis ayant visité le Canada ou s'y étant déjà établis. Certains avaient consulté Internet et un grand nombre avaient communiqué avec le CCI et fait évaluer leurs titres de compétence dans le cadre du *Programme d'évaluation initiale* du CCI. Quelques-uns avaient tenté d'entrer en contact avec des entreprises, pour obtenir des renseignements sur les possibilités d'emploi, mais sans succès, et ils estimaient que cette méthode était inefficace à moins d'être déjà au Canada.

### **Le processus d'immigration**

La majorité des participants à l'étude étaient venus au Canada en quête d'un meilleur avenir et d'une meilleure qualité de vie pour leur famille. La plupart estimaient que le processus d'immigration était sans heurts. Un grand nombre avaient fait évaluer leurs diplômes par le CCI avant de venir au Canada. Ils estimaient que les formalités d'immigration avaient été accélérées par l'évaluation fournie par le CCI indiquant qu'ils seraient considérés comme des ingénieurs au Canada. Bien que cette évaluation affirmait également ne pas garantir qu'ils seraient admis à l'exercice du génie au Canada, la plupart avaient confiance quant à leurs chances d'avenir, à la suite de l'évaluation reçue du CCI. Cette évaluation a également contribué grandement au nombre de points requis pour faire approuver leur immigration, les portant à croire que le Canada désirait des personnes formées en génie à l'étranger et avait des débouchés pour elles.

### **Sources d'information au Canada**

À leur arrivée au Canada, les PFGE ont affirmé avoir consulté nombre de sources afin d'obtenir un logement, du travail, un permis et des occasions d'apprentissage dans le but d'améliorer leur intégration culturelle. Les rencontres avec d'autres PFEG et les contacts établis avec les organismes provinciaux de réglementation du génie sont des sources d'information utiles pour les nouveaux immigrants. Une grande partie des renseignements qu'elles ont obtenus provenaient d'amis et de connaissances qui avaient vécu une situation semblable. Les PFGE signalent que les organismes provinciaux de réglementation du génie ont été très utiles pour les orienter vers les divers services ou associations.

### **Le processus d'attribution des permis au Canada**

La quasi-totalité des participants à l'étude ont affirmé que le processus auquel ils devaient se soumettre afin d'obtenir un permis pour exercer la profession d'ingénieur était une grande source de frustration et qu'il était long. La plupart croyaient pouvoir travailler immédiatement, en raison de leur formation, de leur expérience et de l'évaluation fournie par le CCI. Plusieurs ne comprenaient rien au processus d'attribution des permis, compte tenu que, dans leur pays, leur diplôme en ingénierie équivalait à leur permis d'exercice du génie.

Plusieurs ont exprimé leur frustration au sujet du processus d'évaluation des diplômes par l'entremise des organismes de réglementation provinciaux. Diverses sources sont utilisées pour l'évaluation des diplômes, certaines aux fins d'immigration, d'autres pour l'admission au sein des universités canadiennes, et enfin d'autres pour le processus d'attribution des permis.

Plusieurs étaient troublés par les différents résultats ainsi que par les longues périodes d'attente pour obtenir une réponse des organismes de réglementation provinciaux.

Dans l'ensemble, très peu d'aspects positifs ont été mentionnés au cours de cette étude, en ce qui concerne le processus d'obtention d'un permis d'ingénieur au Canada. La plupart des participants avaient une opinion favorable à l'égard des organismes provinciaux de réglementation, les considérant utiles et encourageants. Plusieurs ont apprécié l'atelier/examen sur le droit et la déontologie, estimant que ce cours leur avait été très utile. Quelques PFGE qui avaient terminé le processus d'attribution des permis ont indiqué comprendre et apprécier la condition exigeant une année d'expérience en milieu canadien.

## **SUJETS DE DISCUSSION EN VUE DE L'ÉTAPE II**

### **Participants aux groupes de discussion**

À la fin de chaque séance de discussion, les participants à l'étude à Vancouver, Toronto et Halifax étaient invités à soumettre des recommandations afin d'améliorer le processus. (Ces commentaires et les constatations complètes découlant des discussions se trouvent à l'annexe D.) À la lumière de leurs commentaires, des sujets de discussion ont été identifiés en vue de l'étape II :

- Les PFGE ont besoin de plus de renseignements avant leur arrivée au Canada (p. ex., un aperçu détaillé des processus auxquels elles doivent se plier afin de devenir un ingénieur, l'importance du permis au Canada, le marché du travail, etc.).
- Trouver des moyens incitant les employeurs à engager des PFGE avant qu'elles obtiennent leur permis (peut-être que le gouvernement pourrait participer à ce processus en élaborant des programmes qui peuvent dédommager les employeurs qui ont embauché des PFGE).
- Réduire la durée du processus (possiblement en rémunérant les membres de comités d'évaluation).
- Élaborer différentes méthodes d'évaluation de l'expérience (p. ex., seulement à partir d'une entrevue ou en éliminant le critère de l'année d'expérience dans un milieu canadien).
- Créer des organisations qui peuvent donner le nom de personnes-ressources et mettre les PFGE en relation avec ceux qui se trouvent dans une situation semblable.
- Examiner la possibilité d'administrer des examens de confirmation à l'étranger; il va sans dire que PEO, par exemple, permet déjà de subir des examens sur l'exercice de la profession dans plus de 40 pays.

### **Travailleurs dans le secteur de l'établissement**

Au cours des premières étapes de ce projet, le gestionnaire de projet a parcouru le pays et a rencontré un certain nombre d'organismes s'occupant de l'établissement des immigrants. Les renseignements de ce chapitre sont tirés d'un questionnaire qui a été soumis à un certain nombre d'organismes communautaires, lors d'une série d'entrevues en personne. Les résultats de ces entrevues se trouvent à l'annexe D.

- Les programmes pour les PFGE devraient commencer avant leur arrivée. Ils devraient être sous forme de séances d'information et devraient être rattachés à un programme correspondant, ici au Canada, dont le principal objectif serait de permettre au candidat d'adhérer à la profession d'ingénieur, et non seulement de s'intégrer au marché du travail.

- Un autre défi important concerne les mandats, dictés largement par ceux qui assurent le financement (Citoyenneté et Immigration Canada, Développement des ressources humaines Canada, ministère du Patrimoine canadien) dont l'accent principal consiste surtout à encourager les personnes à délaisser l'assistance sociale pour rejoindre les rangs de la population active, mais pas nécessairement dans leur profession. Bien que ce mandat soit compréhensible, amener une personne à trouver du travail, et l'amener à travailler dans sa profession, sont deux processus bien différents. Voilà qui fait ressortir le besoin de régler la question de l'investissement dans les ressources précises nécessaires, afin d'encourager les PFGE à faire la transition vers leur profession et non seulement vers le marché du travail.
- Si l'on pouvait prendre des dispositions permettant aux services d'établissement et de soutien des immigrants de se concentrer surtout à amener la personne à trouver du travail dans sa profession, le nombre de personnes s'inscrivant à la profession correspondrait davantage au nombre de PFGE.
- Un fournisseur de services interrogé a indiqué que la technologie très spécialisée utilisée par les ingénieurs (p. ex., la conception assistée par ordinateur) devrait être offerte dans le cadre d'un programme lié précisément à la profession.
- Les activités de réseautage des PFGE représentent un élément essentiel de leur processus d'établissement et pourraient être organisées par l'entremise du monde de l'emploi et du secteur des services d'établissement et de soutien des immigrants.

---

# ANNEXE D

---

## Groupes de consultation

---

### MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE AU MOYEN DE GROUPES DE CONSULTATION

**E**n raison de la nature exploratoire de certains des objectifs et du besoin de fournir des renseignements complets sur le sujet, nous avons adopté une approche qualitative au moyen de groupes de consultation. Un groupe de consultation est une séance de discussion sans formalité au cours de laquelle un nombre restreint de participants (habituellement de huit à dix) partagent leurs opinions, leurs idées, leurs attitudes, leurs perceptions et leur expérience à l'égard d'une variété de sujets choisis avec soin. La dynamique de groupe et l'habileté de l'animateur pour guider et orienter la discussion s'unissent afin de produire des résultats significatifs, recevables et souvent cachés.

Les groupes de consultation étaient animés par Anne Jacox de CUE Research Inc. et par Luc Durand de CROP Research Inc. Anne a élaboré le guide de discussion en collaboration avec le groupe NFO CF Inc. et le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Anne est l'auteur du présent rapport, en collaboration avec le groupe NFO CF Inc.

| <b>Tableau</b>                                   |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Participation des groupes de consultation</b> |                               |
| <b>Lieu et date</b>                              | <b>Nombre de participants</b> |
| Toronto, le 18 mars 2003                         | 19                            |
| Montréal, le 18 mars 2003                        | 16                            |
| Halifax, le 19 mars 2003                         | 11                            |
| Vancouver, le 25 mars 2003                       | 17                            |
| <b>Total</b>                                     | <b>63</b>                     |

## **RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES SÉANCES EN GROUPE DE CONSULTATION**

### **Immigrer au Canada**

Les personnes formées en génie à l'étranger qui ont participé à cette étude étaient originaires de plusieurs pays différents. Voici certaines des caractéristiques des participants à cette étude :

- Plusieurs possédaient un diplôme en génie (certains avaient une maîtrise, d'autres un doctorat).
- La plupart comptaient plus de cinq années d'expérience de travail avant d'immigrer au Canada.
- La plupart avaient travaillé dans plus d'un pays, avant de venir au Canada.
- La plupart étaient venus au Canada en quête d'une meilleure qualité de vie pour eux ou pour leur famille.
- Bien que la plupart des participants à l'étude étaient venus au Canada à titre d'ingénieurs, certains étaient venus comme réfugiés, alors que d'autres étaient venus pour étudier.

### **Sources de renseignements hors du Canada**

À l'exception du petit nombre de participants qui étaient arrivés au Canada à titre de réfugiés, tous avaient cherché à obtenir des renseignements avant de venir au Canada. L'ambassade du Canada a été citée comme la source d'information la plus consultée, de même que les renseignements obtenus auprès d'amis ou de parents qui avaient immigré ou qui étaient venus en visite au Canada. Certains avaient cherché des renseignements sur Internet. Bien que ce moyen soit de plus en plus accessible, plusieurs ignoraient où trouver des renseignements. L'un des participants avait imprimé sa demande d'immigration à partir d'Internet, mais, une fois à l'ambassade, il a constaté qu'il avait imprimé le mauvais formulaire. Plusieurs participants à l'étude avaient communiqué avec le CCI et avaient fait évaluer leurs diplômes par celui-ci.

L'un des participants à l'étude avait suivi un cours d'intégration culturelle au Canada, donné dans son pays d'origine. Bien qu'un tel cours ait été utile, il estimait ne pas avoir reçu assez de renseignements sur la profession d'ingénieur et sur ce à quoi il pouvait s'attendre à son arrivée au Canada.

*« Si j'avais su que le processus était si long et si coûteux, je serais venu quand même, mais j'aurais été mieux préparé. » Montréal*

## Le processus d'immigration

La majorité des participants à l'étude étaient venus au Canada pour y trouver un avenir meilleur et procurer une meilleure qualité de vie à leur famille. Ceux qui étaient venus au Canada pour y étudier le génie dans une université canadienne semblaient avoir suivi un cheminement sans heurts. Tous ont indiqué que le processus d'immigration s'était déroulé en douceur, bien qu'il ait été passablement long. Plusieurs estimaient que l'évaluation de leurs diplômes par le CCI avait grandement aidé au processus, en leur indiquant clairement qu'ils seraient considérés comme des ingénieurs au Canada. Bien que le document déclarait aussi que l'évaluation ne signifiait pas qu'ils obtiendraient un permis d'exercice du génie au Canada, la plupart se sentaient rassurés par la lettre que leur avait fait parvenir le CCI. Cette lettre a aussi fortement contribué aux points requis pour faire approuver leur immigration, les portant à croire que le Canada recherchait des personnes formées en génie à l'étranger et avait des occasions d'emploi pour elles. Certains ont aussi affirmé que le processus d'immigration avait semblé plus rapide à cause de l'évaluation de leurs diplômes.

*« Lorsque j'ai demandé à immigrer ... les ingénieurs figuraient au sommet de la liste; tout le monde pensait donc que les ingénieurs étaient bien vus au Canada ... quand je suis arrivé ici, tout était différent ... »* Vancouver – Titulaire d'un permis

*« ... n'indiquent pas clairement ce qu'ils ont à offrir ici. »* Toronto – Non titulaire d'un permis

## Sources de renseignements au Canada

À leur arrivée au Canada, les personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) ont consulté nombre de sources de renseignements afin d'obtenir un logement, du travail, un permis et des sources d'apprentissage dans le but d'améliorer leur intégration culturelle. Les rencontres avec d'autres PFGE et les contacts avec les organismes provinciaux de réglementation du génie sont des sources d'information utiles pour les nouveaux immigrants.

La plupart des agences ou des établissements d'apprentissage consultés ont été recommandés de bouche à oreille ou par une association. Il ne semblait exister aucune source regroupant les renseignements nécessaires pour accélérer le processus d'obtention du permis ou d'intégration culturelle. De tels organismes peuvent se révéler très utiles pour les nouveaux immigrants, car ils leur procurent l'occasion d'entrer en contact avec d'autres personnes dans une situation semblable, et sont un milieu positif où trouver des occasions d'avenir.

*« J'ai appris qu'il existait un programme coopératif gratuit – on nous y enseignait comment rédiger un curriculum vitae, comment composer une lettre, quelles étaient les tendances culturelles – en fait, comment se faire valoir. »* Vancouver – Non titulaire d'un permis

Parmi les organismes jugés utiles, il y a les différentes associations provinciales de génie et divers organismes de recherche d'emploi, ainsi que les sources mentionnées dans le tableau ci-dessous.

| <b>Tableau</b>   |                |                  |                       |
|--|----------------|------------------|-----------------------|
| <b>Sources de renseignements</b>                       |                |                  |                       |
| <b>Toronto</b>   | <b>Halifax</b> | <b>Vancouver</b> | <b>Montréal</b>       |
| Immigrant Services Society<br>Balanced Learning Centre | MISA           | SUCCESS          | CAMO<br>SANQI<br>AMPE |

*« Là où je suis actuellement, nous sommes 30, mais il y a des centaines ou des milliers de personnes comme moi qui n'ont pas eu la chance que j'ai eue... Il devrait y avoir plus de places pour elles. » Montréal*

## **Le processus d'attribution des permis au Canada**

Les participants à l'étude croyaient pouvoir obtenir un emploi d'ingénieur dès leur arrivée au Canada. Le besoin d'obtenir un permis d'exercice du génie au Canada et le processus à suivre pour y parvenir se sont révélés une surprise pour les participants à l'étude, vu que :

Plusieurs, avant d'arriver au Canada, avaient travaillé comme ingénieurs dans plus d'un pays où ils avaient été autorisés à exercer le génie en raison de leur formation et de leur expérience.

Dans plusieurs pays, le diplôme est considéré comme le permis d'exercer le génie.

Plusieurs comptaient de nombreuses années d'expérience ainsi qu'un diplôme d'études supérieures.

*« ... je travaille et j'ai mon permis depuis 30 ans – en pratique privée depuis 1969 ... j'ai obtenu un permis en Afrique du Sud en génie mécanique et électrique ... reconnu comme Chartered Engineer en Angleterre ... j'arrive au Canada en 1993 ... j'apprends que toutes mes compétences, toute mon expérience, n'ont aucune valeur ... on me dit que je vais devoir subir des examens ... quatre ans ... un long processus ... je découvre qu'il n'y a aucune corrélation entre l'immigration et les exigences pour devenir ingénieur. »*

Vancouver – Titulaire d'un permis

*« ... à l'ambassade, s'ils avaient consulté les règles et règlements des associations provinciales ... c'est presque comme si on m'avait trompé pour que je vienne ici. » Vancouver – Titulaire d'un permis*

*« Tu viens ici, pensant que l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) n'est rien d'autre qu'une association de base à laquelle tu verses une cotisation pour devenir membre, puis tu découvres que l'adhésion est loin d'être une simple formalité. » Montréal*

Voici quelques-unes des déceptions éprouvées au cours du processus d'obtention du permis :

Confusion quant au nombre de différentes associations d'ingénieurs et au rôle de chacune.

*« ... pourquoi faut-il s'adresser à trois ou quatre différentes organisations pour exercer au Canada ? Je pourrais aller au Royaume-Uni et commencer à travailler tout de suite. » Toronto – Non titulaire d'un permis*

*« ... confusion entre le CCI et l'association de chaque province – quelle est celle dont j'ai besoin – le CCI ou l'association provinciale ? » Vancouver – Non titulaire d'un permis*

La plupart des participants à l'étude ont trouvé extrêmement frustrante la longue période qui s'écoulait avant d'être admis comme ingénieur, au Canada. Le processus est souvent retardé par le manque de connaissance des différentes associations et de leur rôle, par l'attente de nouvelles des associations au sujet de leur évaluation des diplômes ou des résultats de l'entrevue, et par le besoin de subir des examens.

*« ... certains abandonnent tout simplement ... pourquoi le processus doit-il prendre trois ou quatre ans ... les gens se découragent ... la mauvaise publicité fait son chemin ... c'est le Canada qui perd au change. » Halifax*

*« ... le besoin de satisfaire à une foule d'exigences, de fournir un tas de documents, beaucoup d'obstacles à franchir ... » Halifax*

*« ... après un délai de deux ans, ces 12 \$ à l'usine commencent à être attrayants. » Halifax*

*« ... personne ne m'a promis que je serais embauché comme ingénieur civil, mais le processus pour devenir ingénieur est très frustrant ... huit mois pour recevoir une réponse de PEO ... attendre huit mois pour une réponse. » Toronto – Non titulaire d'un permis*

On estime que l'évaluation des compétences au palier provincial est longue, coûteuse et, souvent, injuste ou incorrecte. Plusieurs ont affirmé ne pas comprendre le besoin de subir des examens techniques qu'ils avaient réussis plusieurs années auparavant, surtout lorsque les examens n'ont rien à voir avec leur domaine actuel de spécialisation.

*« C'était la troisième fois en carrière que je devais suivre exactement le même cours. J'ai pu choisir certains cours et j'ai pris ceux qui correspondaient à mes points forts, mais je n'ai pas appris grand-chose. » Montréal*

*« Je suis un ingénieur partout au monde, sauf au Québec. » Montréal*

*« J'ai été gestionnaire de projet pendant dix ans, et ces examens techniques sont difficiles pour moi. » Montréal*

*« ... l'association est très bureaucratique ... il faut communiquer avec elle par correspondance et, chaque fois, il s'écoule quelques mois avant d'avoir une réponse ... on m'a demandé de remplir deux demandes différentes – une pour le programme d'ingénieur stagiaire et l'autre pour l'obtention du permis – ils créent deux dossiers séparés, puis ils n'ont pas un dossier complet de mes documents. » Vancouver – Titulaire d'un permis*

*« ... en plus, il faut payer pour ces examens ... je photocopie moi-même les manuels, parce que je n'ai pas les moyens de me les procurer. » Vancouver – Titulaire d'un permis*

D'autres avaient l'impression d'avoir été évalués par des ingénieurs possédant des compétences inférieures aux leurs ou ne possédant aucune expérience dans leur domaine d'expertise.

*« ... la personne qui était responsable de mon dossier était loin de posséder mes compétences. » Halifax*

*« Le comité d'évaluation de la formation qui a été constitué n'avait rien à voir avec mon expérience. » Vancouver – Non titulaire d'un permis*

Ceux qui ont été assez « chanceux » pour trouver du travail ont affirmé que le processus d'examen était extrêmement long, car ils travaillaient toute la journée et, de retour à la maison, ils étudiaient toute la nuit, souvent des sujets qu'ils n'avaient pas étudiés depuis des années et qui n'avaient rien en commun avec le domaine du génie dans lequel ils étaient actuellement spécialisés.

*« ... Roumanie ... cinq ans – Maîtrise en génie électrique et mécanique combinés, au niveau théorique le plus élevé – dans le but de devenir ingénieur en chef ... ils étaient sous le régime communiste pendant cinq ans, six jours par semaine et plusieurs heures par jour, puis trois années de travail et encore d'autres examens ... vient ensuite la révolution et j'ai presque fait faillite du jour au lendemain ... j'ai alors décidé d'immigrer au Canada ... à Simon Fraser, en deuxième année, on nous faisait subir des examens sur des matières que j'avais apprises au secondaire ... » Vancouver – Titulaire d'un permis*

*« ... j'ai obtenu un travail dans mon domaine et maintenant, je dois réussir des examens qui ne sont pas rattachés à mon domaine, ce sont des éléments de base, des matières que j'ai*

*étudiées il y a dix ans, à l'université ... pourquoi ne pas plutôt m'aider à devenir meilleur dans mon propre domaine ? » Halifax*

*« ... des gens qui ont fait leurs études il y a 15 ans doivent maintenant subir des examens ... recommencer à zéro ... pourquoi alors leur demander de venir, s'il ne leur sera pas possible de travailler comme ingénieur ? » Halifax*

*« ... deux diplômés en Inde ... je suis venu ici comme étudiant au doctorat; on m'a accepté comme étudiant à la maîtrise ... j'obtiens des notes parfaites dans toutes les cinq matières; alors, je m'adresse à l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia – on me dit qu'il me faut subir quatre ou cinq examens et que je dois soumettre toutes mes descriptions de cours et la description des travaux accomplis pendant la formation ... comment votre examen peut-il être différent des cours universitaires ? » Halifax*

Les compétences linguistiques sont un problème tant pour les ingénieurs francophones que pour les ingénieurs anglophones. Plusieurs des PFGE des provinces anglophones ont indiqué que l'étude en vue des examens et les cours suivis pour améliorer leur anglais les avaient aidés. L'une d'elles, en fait, a indiqué qu'il serait bon de concevoir un test d'anglais normalisé afin de rassurer les employeurs éventuels que le candidat à un poste est capable de s'exprimer en anglais. Au Québec, où les candidats doivent subir un test de compétences linguistiques en français, certains se sont montrés agacés d'avoir à subir cet examen.

*« Les compétences linguistiques – il n'y a aucun système de mesure, ici, au Canada – aux États-Unis, il y a le TSE (Test of Spoken English) ... pourrait aider l'employeur à évaluer le curriculum vitæ. » Toronto – Non titulaire d'un permis*

*« Je viens de France, où j'ai vécu toute ma vie, sauf lorsque je suis allé obtenir ma maîtrise en Angleterre, et l'OIQ me demande de subir un test de compétence linguistique. » Montréal*

Le besoin d'acquérir une année d'expérience au Canada sous la supervision d'un ingénieur titulaire d'un permis était nettement l'aspect le plus frustrant du processus. Tous les participants à l'étude ont indiqué qu'il fallait modifier cette exigence ou recevoir de l'aide du gouvernement ou des associations, pour acquérir cette expérience de travail, car elle est presque impossible à obtenir. Plusieurs ont affirmé avoir soumis des centaines de curriculum vitæ et avoir rarement reçu une réponse. Les employeurs disent que les candidats sont surqualifiés (p. ex., doctorat) ou, dans la majorité des cas, qu'ils ne sont pas admissibles parce qu'ils ne détiennent pas leur permis.

*« ... il est très difficile d'acquérir de l'expérience au Canada ... j'ai même offert de travailler comme bénévole, mais ce n'est pas permis ... ma profession me manque ... si j'avais su que c'était ainsi, je ne serais jamais venu ici. » Vancouver – Non titulaire d'un permis*

*« Alors, ta confiance n'est plus ce qu'elle devrait être ... puis, ton entourage commence à se demander ce qui ne va pas chez toi. » Vancouver – Non titulaire d'un permis*

*« ... on t'accueille à bras ouverts au Canada, on te donne l'impression qu'il est facile d'y décrocher un emploi. » Toronto – Titulaire d'un permis*

*« Si l'on m'avait dit que je viendrais ici et que j'occuperais un emploi de bas niveau pendant les quatre ou cinq premières années, je ne crois pas que je serais venu. » Toronto – Non titulaire d'un permis*

*« ... je ne croyais pas vraiment que cette année d'expérience poserait un problème ... j'avais bien fait évaluer mes documents par le CCI et on m'avait donné une réponse positive, en indiquant clairement que c'était simplement aux fins du processus d'immigration ... on a omis*

*de me dire combien il était difficile d'acquérir cette année d'expérience ... ne pas obtenir ces possibilités de promotion que je cherchais ... cela m'a occasionné un retard de dix à 12 ans. »*

Toronto – Non titulaire d'un permis

*« ... il n'y a pas de méthode uniforme pour obtenir de l'expérience. PEO reconnaît mes compétences, mais pas les employeurs ... quand je suis allé travailler aux États-Unis, on n'a pas exigé que j'aie de l'expérience de travail aux É.-U. ... est-ce qu'on fabrique les turbines différemment au Canada qu'en Inde ? »* Toronto – Non titulaire d'un permis

Les personnes formées en génie à l'étranger qui ont participé à cette étude étaient très négatives face au processus d'obtention d'un permis d'exercice au Canada et avaient peu de commentaires positifs à faire sur ce qui les a aidées au cours du processus. Bon nombre ont affirmé que la tenue de ce groupe de consultation était une mesure positive, vu qu'elles souhaitaient être entendues et espéraient que des changements pourraient en résulter.

Un certain nombre avaient une opinion positive au sujet des associations provinciales, ajoutant que leur personnel était toujours empressé et encourageant. L'atelier et l'examen sur le droit et la déontologie ont aussi été considérés comme des aspects positifs dans toutes les provinces. Certains ont aussi fait allusion au programme d'ingénieur stagiaire, indiquant qu'il pourrait peut-être les aider dans la recherche d'un emploi. Toutefois, il semblait y avoir confusion au sujet de ce programme, quant à savoir s'il s'agissait du bon programme pour certains ingénieurs, et si les documents avaient été évalués convenablement.

*« ... ils ne sont pas là pour te dire que tu ne peux pas réussir, ils sont là pour t'aider. »*

Vancouver – Non titulaire d'un permis

*« ... l'atelier était très bien ... il m'a donné confiance. »* Halifax

## **RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE**

À la fin des séances de consultation à Toronto, Halifax et Vancouver, tous les participants à l'étude ont été invités à nous faire trois recommandations afin d'améliorer le processus d'obtention du permis d'exercice du génie au Canada. Les recommandations avaient surtout trait à la création d'une meilleure compréhension de ce à quoi il faut s'attendre au sujet du processus d'obtention du permis au Canada, pendant le processus d'immigration, à des moyens pouvant aider à accélérer le processus d'attribution du permis, et à la participation du gouvernement pour l'obtention d'un emploi afin d'acquérir l'année d'expérience canadienne requise.

*« J'aimerais voir davantage d'attention personnelle accordée à la formation et à l'expérience individuelle ... peut-être devrait-on augmenter les frais exigés pour la demande ... au lieu d'avoir à attendre huit mois pour recevoir une réponse. »* Toronto – Non titulaire d'un permis

*« Je pense que le gouvernement doit s'en mêler – aider à obtenir un emploi – prendre un pourcentage de mon salaire et le verser à l'entreprise pour embaucher quelqu'un pour six mois ou un an. »* Toronto – Non titulaire d'un permis

*« Le CCI et le gouvernement devraient participer davantage au processus d'embauche. »*

Toronto – Non titulaire d'un permis

Certains participants à l'étude ont aussi proposé des méthodes de soutien par lesquelles les associations provinciales pourraient les aider à rester en contact avec leur profession, à demeurer au courant des nouvelles techniques, et à maintenir leur niveau de confiance.

« Envoyer le bulletin aux gens présents à cette table qui sont des ingénieurs, mais qui n'ont pas encore obtenu la désignation ing./P.Eng. » Halifax

« Le bureau régional du personnel devrait entrer en contact avec les ingénieurs qui arrivent – leur donner confiance – leur faire parvenir une lettre pour leur dire : voici les étapes que vous devez franchir. » Toronto – Titulaire d'un permis

| <b>Profil démographique</b> |   |
|-----------------------------|---|
|                             | <b>Pourcentage du total des répondants*</b> |
| Total – réel                | (47††)<br>%                                 |
| <b>Catégories d'âge</b>     |   |
| 19 à 24 ans                 | 2   |
| 25 à 34 ans                 | 31  |
| 35 à 44 ans                 | 46  |
| 45 à 54 ans                 | 18  |
| 55 à 64 ans                 | 3   |
| 65 ans et plus              | -   |
| <b>Sexe</b>                 |   |
| Masculin                    | 79  |
| Féminin                     | 21  |
| <b>Années au Canada</b>     |   |
| Moins d'un an               | 18  |
| De un à cinq ans            | 54  |
| De cinq à dix ans           | 28  |
| <b>Pays d'origine</b>       |   |
| Chine                       | 15  |
| Inde                        | 10  |
| Roumanie                    | 10  |
| Algérie                     | 5   |
| Bangladesh                  | 5   |
| Égypte                      | 5   |
| Mexique                     | 5   |
| Pakistan                    | 5   |
| Colombie                    | 3   |
| Iran                        | 3   |
| France                      | 3   |
| Sri Lanka                   | 3   |
| Ukraine                     | 3   |
| Afghanistan                 | 2   |
| Argentine                   | 2   |
| Bulgarie                    | 2   |
| Angleterre                  | 2   |
| Allemagne                   | 2   |
| Ghana                       | 2   |
| Iraq                        | 2   |
| Jordanie                    | 2   |
| Kenya                       | 2   |
| Koweït                      | 2   |
| Pologne                     | 2   |
| Serbie                      | 2   |
| Turquie                     | 2   |
| Ouganda                     | 2   |
| États-Unis                  | 2   |

\* Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100, en raison de l'effet d'arrondissement.

†† Les données reposant sur un échantillon de moins de 50 personnes doivent être interprétées avec une **grande** prudence.

## Résultats du questionnaire

| Recommandations                        |   |
|--|---|
| Toronto –<br>Titulaires<br>d'un permis | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éliminer les examens superflus, comme les mathématiques avancées et les principes de base, etc.</li> <li>• Remplacer les bénévoles des comités de PEO par du personnel rémunéré pour accélérer le processus d'attribution des permis</li> <li>• Faire réglementer le génie par le gouvernement plutôt que par un organisme/une bureaucratie autoréglementée (comme aux États-Unis)</li> <li>• Reconnaître la nature des exigences pour la désignation ing./P.Eng.</li> <li>• Aider les nouveaux immigrants à propos de l'année d'expérience requise, en leur indiquant, par exemple, où l'acquérir et comment</li> <li>• Mieux évaluer l'expérience antérieure en fonction du pays d'origine</li> <li>• Fournir plus de renseignements à ceux qui demandent à immigrer à titre d'ingénieurs</li> <li>• Réduire le temps requis par le cycle de traitement</li> <li>• Encourager les candidats à s'inscrire au programme d'ingénieur stagiaire</li> <li>• Évaluer les antécédents de formation et les aptitudes à appliquer la théorie au moyen d'entrevues, et non seulement par des examens</li> <li>• Sensibiliser les nouveaux immigrants au besoin d'obtenir un permis d'exercice</li> <li>• Abréger le temps de traitement</li> <li>• Encourager les employeurs à embaucher des PFGE pour répondre à la condition de un an relative au permis. PEO peut offrir d'autres programmes comme l'OSPE (Pathways).</li> <li>• PEO devrait s'efforcer d'obtenir plus de projets d'aménagement de construction de la part du gouvernement canadien, pour aider les ingénieurs à travailler à de tels projets.</li> <li>• Une année d'expérience au Canada – selon l'entrevue, avec entre dix et 15 années d'expérience en génie – on devrait supprimer l'obligation de posséder une année d'expérience dans un milieu canadien.</li> <li>• Le gouvernement devrait légiférer afin d'obliger à avoir des ingénieurs dans les entreprises, pour protéger l'intérêt du public. Actuellement, la plupart des entreprises sont dirigées par des gestionnaires non qualifiés. Cela permettrait aux ing./P.Eng. d'exercer leur profession en assurant la sécurité du public.</li> <li>• Permettre aux ingénieurs immigrants de travailler sous la surveillance d'un ing./P.Eng. dans diverses sociétés de façon coopérative pour une période de un an</li> <li>• Surveillance directe des ingénieurs par PEO, pour leur donner de l'expérience sur les méthodes de travail des ingénieurs canadiens et pour améliorer leur capacité d'expression</li> <li>• Appuyer les ingénieurs immigrants pour qu'ils s'adaptent sur le plan social</li> <li>• Accorder l'accès au titre d'ingénieur avant d'exiger une année d'expérience dans un milieu canadien</li> <li>• Changer le système d'examens et le rendre plutôt pratique que théorique</li> <li>• Réduire le nombre d'examens requis lorsqu'on détient une maîtrise en sciences obtenue hors du Canada</li> <li>• Il serait utile de connaître à l'avance les étapes à franchir pour obtenir la désignation ing./P.Eng.</li> <li>• Encourager d'une façon quelconque les ingénieurs qui arrivent à demander la désignation ing./P.Eng., même s'ils n'ont pas l'« expérience en milieu canadien »</li> <li>• Rendre plus facile le procédé d'évaluation des compétences et réduire le nombre d'examens, en insistant plus sur l'expérience en génie que sur la réussite d'examens sur la théorie de base</li> </ul> |

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
|                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la formation des candidats en même temps que l'expérience locale acquise, afin d'abrèger le processus d'attribution du permis et de procurer des lignes directrices</li> <li>• Offrir une vision réaliste du marché du travail et des défis courants que doit relever une personne qui entreprend une carrière professionnelle au Canada. Cela devrait être expliqué lors du processus d'entrevue précédant l'acceptation comme immigrant.</li> <li>• Accorder davantage de financement aux programmes destinés à aider les PFGE à s'intégrer au marché du travail</li> </ul>   |
| Toronto – Non titulaires d'un permis | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'expérience en milieu canadien requise pouvait être supprimée, davantage de PFGE pourraient commencer plus tôt à demander le permis, évitant ainsi d'avoir été éloignées trop longtemps de leur domaine de spécialisation.</li> <li>• Accepter l'expérience en génie acquise à l'étranger, pourvu que les procédés d'évaluation soient respectés</li> <li>• Pour vérifier les compétences pratiques des PFGE, PEO pourrait peut-être leur offrir des programmes coopératifs. (PEO pourrait encourager les sociétés qui emploient des ingénieurs à offrir certains emplois de base en génie à ces futurs ing./P.Eng.)</li> <li>• L'immigration après l'approbation de la désignation ing./P.Eng.</li> <li>• Placement financé comme de nouveaux programmes de recrutement et d'emploi de l'ordre de 7 200 \$</li> <li>• Le financement des programmes suivants doit cesser, car ils sont inutiles : Skills for Change, Possibilities Prolonged, COSTI, The New Canadian Program, Working for Work.</li> <li>• PEO devrait participer aux étapes initiales du processus d'immigration, c'est-à-dire les lignes de conduite, les compétences à acquérir.</li> <li>• Développer le programme Pathway</li> <li>• Immigration Canada devrait indiquer à l'immigrant éventuel quelles provinces/villes ont besoin de certains travailleurs spécialisés.</li> <li>• Le gouvernement devrait prendre l'initiative d'aider à l'embauche d'immigrants. Il pourrait peut-être accepter des sommes des immigrants et utiliser ces sommes pour leur verser une partie de leur salaire au cours des six premiers mois d'emploi. L'autre partie du salaire proviendrait de la compagnie. Cela encouragerait les employeurs à les embaucher, car ils auraient un salaire moindre à payer.</li> <li>• PEO devrait traiter l'expérience d'une façon plus uniforme.</li> <li>• Processus d'évaluation uniforme</li> <li>• Reconnaissance des permis étrangers</li> <li>• Reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger</li> <li>• Accords de réciprocité avec d'autres organismes d'ingénieurs (Royaume-Uni)</li> <li>• Après l'arrivée, le candidat devrait avoir à se préoccuper seulement de l'examen sur l'exercice de la profession et de l'expérience exigée.</li> <li>• Sensibilisation au sein des employeurs</li> <li>• Relier le permis et les obligations qu'a l'employeur de faciliter les choses pour les ingénieurs stagiaires</li> <li>• Comment les lois sur l'emploi peuvent-elles aider à répondre au besoin d'« expérience en milieu canadien » ?</li> <li>• On devrait créer une base de données des ingénieurs afin de reconnaître officiellement le « gaspillage de cerveaux » entourant les immigrants.</li> <li>• Conseils non officiels sur les normes canadiennes</li> <li>• Ne pas exiger d'expérience canadienne</li> <li>• Cours et examens linguistiques</li> <li>• Le gouvernement devrait offrir un moyen permettant aux PFGE d'obtenir la prétendue « expérience en milieu canadien ».</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains accepteraient de travailler à titre de bénévoles pour surmonter cet obstacle, mais personne ne veut offrir cette occasion aux PFGE.</li> <li>• Accorder davantage d'attention personnelle aux candidats</li> <li>• Évaluation plus complète des compétences en matière de formation</li> <li>• Précisions sur la différence entre l'évaluation de la formation en génie aux fins d'immigration et celle pour l'obtention du permis</li> <li>• Dans les offres d'emploi, les compagnies canadiennes devraient éliminer « l'expérience canadienne » de leurs exigences de formation.</li> <li>• Le CCI et le gouvernement du Canada devraient participer davantage au processus d'embauche des multinationales canadiennes.</li> <li>• Les entreprises canadiennes devraient adopter des politiques facilitant l'accès à l'emploi aux PFGE.</li> </ul>  |
| Halifax –<br>Ingénieurs<br>titulaires et<br>non titulaires<br>d'un permis | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus devrait dépendre du genre de cours de spécialisation que l'on suivra. Dans certains domaines, comme celui de la technologie de l'information, l'année d'expérience n'est pas nécessaire.</li> <li>• Pourrait-on suivre ce processus avant d'arriver au Canada, afin d'épargner du temps ?</li> <li>• Le gouvernement devrait affecter des fonds à la formation coopérative des professionnels, p. ex., un contrat de un an pour remplacer ce processus.</li> <li>• Supprimer cette exigence pour les diplômés d'études supérieures (doctorat)</li> <li>• Permettre aux personnes de satisfaire au plus grand nombre possible de conditions pour l'obtention de la désignation <i>ing./P.Eng.</i> avant leur arrivée au Canada (p. ex., subir les examens par Internet, etc., réduisant ainsi le délai séparant leur arrivée du moment de leur intégration au système)</li> <li>• Leur trouver un emploi quelconque lié au génie, même au salaire minimum, pour leur procurer de l'expérience canadienne, et ce, le plus tôt possible après leur arrivée au Canada</li> <li>• Essayer de réduire la différence entre l'offre et la demande à l'égard des emplois en génie et des ingénieurs</li> <li>• Si la personne a de l'expérience en génie des logiciels dans un pays asiatique (l'Inde, plus précisément), le nombre d'années d'expérience en milieu canadien exigé pour obtenir un <i>ing./P.Eng.</i> devrait être réduit. Il est reconnu que l'Inde produit des professionnels de calibre supérieur dans le domaine des logiciels.</li> <li>• Les examens doivent être beaucoup plus exhaustifs afin de permettre à la personne de mieux s'adapter au milieu de travail canadien.</li> <li>• Il faut assouplir la règle, si la personne possède de bonnes notes universitaires, et la décision doit être prise au niveau auquel la personne a travaillé pour une entreprise.</li> <li>• Expérience plus courte (moins de un an) ou utiliser la période de formation au Canada pour compenser</li> <li>• Apporter des modifications pour encourager l'intégration au sein du « système », p. ex., le gouvernement procure un soutien financier ou encourage les entreprises à embaucher des ingénieurs provenant de l'étranger</li> <li>• Un programme plus complet devrait être suivi avant l'arrivée au pays (p. ex., programme de formation, processus de certification)</li> <li>• On peut probablement supprimer l'examen technique pour les personnes qui comptent plus de cinq ans d'expérience pratique (y compris à l'étranger) pour le baccalauréat.</li> <li>• Une description officielle des cours n'est pas exigée pour ceux qui détiennent un diplôme nord-américain.</li> <li>• Trois références par des ingénieurs admis doivent être étudiées pour ceux dont la compagnie compte moins de trois <i>ing./P.Eng.</i> (p. ex., une usine).</li> <li>• Pour une personne qui obtient une maîtrise ou un doctorat ici, le processus devrait être plus facile.</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus d'immigration devrait être plus rapide.</li> <li>• Améliorer le volet financier pour les étudiants. Ainsi, on devrait permettre aux étudiants étrangers d'obtenir un emploi hors campus.</li> <li>• Compter pleinement l'expérience à l'étranger</li> <li>• Un doctorat devrait correspondre à deux années d'expérience.</li> <li>• On devrait annoncer davantage le processus sur le Web ou sur le campus universitaire.</li> <li>• Tenter d'intégrer le nouvel arrivant dans son domaine, afin qu'il obtienne l'expérience requise pour progresser, au lieu d'exiger qu'il subisse un si grand nombre d'examens</li> <li>• Porter davantage attention aux traductions des relevés de notes, des diplômes et des descriptions de cours, qui sont exigés de toute façon et à subir ces examens</li> <li>• Faciliter l'accès à la population active</li> <li>• Les examens techniques sont redondants, si la personne possède déjà quelques diplômes.</li> <li>• Les PFGE cherchant à obtenir un diplôme supérieur au Canada ne devraient pas avoir à payer des frais supplémentaires.</li> <li>• Il y aurait lieu de réduire la période requise pour l'attribution du <i>ing./P.Eng.</i></li> <li>• Fournir un emploi de niveau d'entrée aux candidats sans emploi, afin de les aider à acquérir l'année d'expérience nord-américaine</li> <li>• Mettre à la disposition des candidats à l'immigration comme ingénieurs tous les renseignements disponibles</li> <li>• On devrait organiser des programmes d'études coopératives pour les étudiants du niveau supérieur.</li> <li>• Le CCI n'a pas accepté mon virement de fonds provenant de ma banque locale, pour l'évaluation initiale (en 1996). Je ne suis pas venu au Canada alors, car j'ai débuté un nouvel emploi ici. Quatre ans plus tard, j'ai présenté une nouvelle demande et j'ai transféré les fonds de la façon appropriée. La possibilité de payer au moyen d'une carte de crédit reconnue pourrait aider certains candidats.</li> <li>• Davantage de programmes coopératifs ou d'activités pour les nouveaux arrivants. Sans expérience dans un milieu nord-américain ou canadien, il est difficile de trouver un emploi, et sans emploi, il est impossible d'acquérir de l'expérience canadienne.</li> <li>• Procurer aux PFGE l'occasion d'obtenir un poste à titre de bénévoles ou à faible salaire</li> </ul> |
| <p>Vancouver –<br/>Titulaires<br/>d'un permis</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moment du traitement de la demande d'immigration au Canada, il devrait y avoir un processus permettant d'obtenir une idée claire de la situation du marché de l'emploi, de la marche à suivre pour devenir ingénieur, etc.</li> <li>• Au sein des associations, il devrait y avoir un programme permettant aux PFGE d'acquérir une année d'expérience locale afin d'obtenir la désignation <i>ing./P.Eng.</i></li> <li>• Il devrait exister un organisme pour diriger les professionnels afin de leur permettre d'entrer en contact avec des ingénieurs de leur discipline respective.</li> <li>• Aucune amélioration. Le processus d'inscription auprès de l'association d'ingénieurs s'apparente à la sélection naturelle. Pour certains, il est très facile et, pour cette raison, il ne devrait pas être changé; tandis que pour d'autres, il est très difficile, mais c'est la vie.</li> <li>• L'association devrait renseigner sur la situation du marché dans les différentes disciplines; il serait peut-être ainsi plus facile de satisfaire à la condition touchant l'année d'expérience. Pour moi, voilà la principale question – l'année d'expérience canadienne. Dans mon cas, le processus était très explicite, puisque j'avais tous les renseignements que l'APEGBC exigeait. Je n'ai donc pas d'autres suggestions.</li> <li>• Renseigner les personnes formées en génie à l'étranger sur les endroits où elles peuvent obtenir de l'aide et des renseignements au sujet de l'expérience de travail au Canada ou aux États-Unis</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre ces renseignements à tous les bureaux d'immigration, pour sensibiliser les ingénieurs au processus d'obtention du permis</li> <li>• Aider davantage à créer un réseau de professionnels – certains professionnels qui ne sont pas membres de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (APEGBC) ont beaucoup de difficulté à avoir accès à ce genre d'information.</li> <li>• Accorder plus de poids aux diplômes étrangers. Si l'University of British Columbia reconnaît le diplôme, l'APEGBC devrait faire de même.</li> <li>• Grâce à Internet, le monde a rétréci. Il y a beaucoup d'échanges de technologie entre les pays développés et les pays sous-développés. La plupart des grands projets dans les pays du tiers-monde sont réalisés en collaboration avec des entreprises américaines/européennes. Par conséquent, l'expérience en dehors de l'Amérique devrait avoir plus de poids.</li> <li>• L'expérience d'un candidat devrait être évaluée par les employeurs éventuels en Colombie-Britannique et ils devraient faire leurs recommandations à l'APEGBC.</li> <li>• Changer le genre d'examen ou être un examen davantage axé sur le génie</li> <li>• Établir de meilleurs contacts entre le futur ing./P.Eng. et l'association</li> <li>• Donner des renseignements sur les nouveaux emplois disponibles</li> <li>• Le processus d'évaluation des professionnels a besoin d'être révisé.</li> <li>• Le réseautage par l'entremise de l'association a besoin d'amélioration.</li> <li>• Les ingénieurs en pratique privée (ingénieurs-conseils) doivent modifier leur attitude envers leur profession et leurs collègues.</li> <li>• Il faut faire valoir davantage le génie auprès du public.</li> </ul>   |
| <p>Vancouver –<br/>Non titulaires<br/>d'un permis</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le gouvernement accepte un immigrant professionnel ou indépendant, il doit aussi reconnaître sa formation et son expérience pour travailler au Canada.</li> <li>• Le Canada doit appuyer et favoriser l'acceptation des ingénieurs ou professionnels étrangers par les entreprises et les secteurs d'activités locaux.</li> <li>• Le gouvernement devrait accorder la priorité aux professionnels qui souhaitent obtenir une maîtrise ou un doctorat et faciliter leur demande et leur admission à ces programmes respectifs.</li> <li>• Si une personne est admissible à immigrer au Canada, il faudrait lui accorder un visa avec une possibilité d'emploi au Canada. Il ne doit y avoir aucune question entourant l'expérience ou la formation continue ici au Canada.</li> <li>• Lorsqu'une personne arrive au Canada, il devrait y avoir une association d'aide aux immigrants qui l'aide à trouver un emploi dès que possible. Poursuivre son éducation au même niveau d'études qu'elle a accomplies dans son pays d'origine n'est qu'une perte de temps et n'aide pas la personne.</li> <li>• Le gouvernement du Canada doit respecter les compétences des ingénieurs, car ceux-ci sont déjà instruits. Il doit y avoir une association chargée d'accepter les diplômes – quel que soit le pays d'origine et même d'une autre province.</li> <li>• Le CCI pourrait collaborer avec certaines entreprises de professionnels pour qu'elles acceptent de donner du travail aux PFGE, soit comme bénévoles, soit au salaire minimum.</li> <li>• Développement des ressources humaines Canada (DRHC) devrait consacrer des fonds à des programmes de formation professionnelle axés sur le transfert de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger en expérience pratique canadienne.</li> <li>• Le gouvernement devrait prendre des mesures incitatives, comme une réduction d'impôt, aux entreprises qui embauchent des ingénieurs étrangers au niveau d'entrée. Des mesures incitatives amenant les entreprises à vouloir embaucher des personnes sans expérience canadienne.</li> <li>• Procurer aux gens qui veulent immigrer ici des renseignements complets sur ce qui est mieux pour eux, ce à quoi ils peuvent s'attendre à leur arrivée, comme les associations à leur disposition pour trouver un emploi, ou des études se rapportant au marché</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner aux immigrants la chance de travailler dans leur domaine pendant un certain temps, afin qu'ils puissent acquérir de l'expérience locale et renforcer leur curriculum vitæ en prévision d'emplois futurs.</li> <li>• Réduire la durée de traitement pour l'obtention du permis, rendre le processus plus clair, éliminer les étapes inutiles pour l'obtention du permis, et fournir des renseignements sur les connaissances et les exigences à acquérir avant de venir au Canada</li> <li>• Supprimer le rôle du CCI dans le processus d'immigration, car il est source de confusion; en effet, les personnes pensent avoir une chance de trouver un emploi une fois approuvées par le CCI, ce qui est loin de la réalité.</li> <li>• Créer un organisme gouvernemental qui représente et appuie les ingénieurs arrivants. Il pourrait les aider à trouver un emploi en génie.</li> <li>• Immigration Canada devrait aider les immigrants à trouver des emplois bénévoles dans leur profession.</li> <li>• Les associations d'ingénieurs devraient consacrer un peu plus de temps et d'effort à évaluer les ingénieurs étrangers. Elles semblent parfois sous-estimer les cours de formation et l'expérience professionnelle des PFGE.</li> <li>• Il devrait y avoir des clubs de recherche d'emploi expressément pour les ingénieurs.</li> <li>• Expérience locale – nous donner l'occasion de proposer bénévolement nos services comme ingénieurs</li> <li>• Université accréditée – tenter d'augmenter le nombre d'universités accréditées hors du Canada.</li> <li>• Les diplômés de pays étrangers ont besoin de dix années d'expérience pour être exemptés des examens. Ce n'est peut-être pas juste. Une période de cinq à six ans pourrait sembler raisonnable.</li> <li>• Amener le CCI à collaborer avec les associations d'ingénieurs, car l'approbation du CCI dans le cadre du processus d'immigration est très déconcertante.</li> <li>• Trouver des entreprises/employeurs où les immigrants peuvent travailler comme bénévoles, afin d'acquérir de l'expérience en milieu canadien.</li> <li>• L'association pourrait offrir des cours, tels que ceux portant sur l'anglais technique, sur les codes s'appliquant à chaque profession, etc., (même s'il faut payer pour les obtenir) afin d'aider les immigrants à intégrer le marché du travail.</li> <li>• Le permis devrait être « unique » et valable partout au pays.</li> <li>• Les étapes pour demander ce permis devraient être claires et toujours « les mêmes ».</li> <li>• L'expérience au-delà de quatre ans, quel que soit le pays d'origine, devrait être suffisante pour obtenir le permis.</li> <li>• Je crois que nous avons besoin d'un programme de transition nous permettant d'acquérir une expérience pertinente au Canada.</li> <li>• Le gouvernement pourrait adopter une politique consistant à laisser les entreprises locales accepter des PFGE.</li> <li>• Le nouvel immigrant devrait avoir le droit de travailler comme bénévole dans une entreprise locale, après son arrivée.</li> </ul> |
|--|--|

### **Points de vue des personnes travaillant à l'établissement des immigrants**

- L'un des problèmes les plus répandus était l'impression que l'immigrant pourrait essentiellement exercer le génie au Canada, dès son arrivée. Cette fausse perception très fréquente, et la frustration qu'elle engendre, découle des renseignements que l'immigrant éventuel a reçus dans le cadre du processus d'immigration des travailleurs qualifiés. Plusieurs PFGE découvrent les exigences particulières pour l'obtention d'un permis

seulement après leur arrivée au Canada et après avoir consacré un certain temps à présenter des demandes d'emploi dans leur domaine d'expertise.

- Regrouper les PFGE est très habilitant pour celles-ci, à titre de professionnels, car ce contact et ce soutien leur donne l'impression de faire partie d'une grande profession et leur offre un but à atteindre alors qu'elles s'efforcent d'obtenir leur attestation au Canada.
- Parmi les principaux obstacles que doivent franchir les PFGE, il y a l'année d'expérience en milieu canadien qu'elles sont tenues d'acquérir. Cette exigence est très frustrante pour les PFGE qui ne peuvent avoir accès à un emploi en raison de leurs titres de compétence obtenus à l'étranger ou qui découvrent cette exigence uniquement après leur arrivée au Canada.
- Quelques PFGE affirment craindre de dépenser l'argent en leur possession à leur arrivée au Canada, ce qui les pousse à trouver un emploi – n'importe quel emploi rapidement.
- Il y a énormément de frustration parmi les PFGE qui tentent de trouver un emploi dans une profession qui leur est essentiellement interdite sans permis d'exercice.
- Quelques PFGE acceptent d'offrir leurs services bénévolement pendant un certain temps, afin de pouvoir inscrire une certaine expérience en milieu canadien, sur leur curriculum vitae.
- Souvent, les PFGE ont recours aux organismes de soutien des immigrants seulement après que toutes les autres tentatives d'obtenir un emploi dans leur profession ont échoué (p. ex., après avoir « frappé un mur », épuisé leurs ressources financières, etc.).